



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC  
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XVI

MONTRÉAL, OCTOBRE 1897

No 6

## SOMMAIRE.

CONDOLÉANCES. — ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires.—Nominations diverses, etc.—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal (*suite*)—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séance d'automne 1897—118e réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval.—TRIBUNE LIBRE : S. G. Monseigneur Bruchési et les enfants des écoles catholiques de Montréal.—De l'enseignement du dessin—Système métrique (*suite*).—BIBLIOGRAPHIE : Publications reçues—A vendre. CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

## Condoléances.

A une assemblée régulière de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, tenue le 22 septembre courant, à l'Académie du Plateau,

Il a été proposé par M. Nap. Brisebois, appuyé par M. F.-X.-P. Demers, et résolu à l'unanimité :

Que les membres de cette association offrent leurs plus vives sympathies à leur dévoué Président, M. A.-D. Lacroix, pour la perte irréparable qu'il a subie pendant les vacances dernières dans la personne de sa mère bien-aimée ;

Que copie de la présente résolution lui soit transmise ainsi qu'à sa famille éplorée et au *Journal de l'Instruction publique*.

J.-V. DESAULNIERS,  
*Secrétaire.*

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 28 d'août dernier (1897), de nommer MM. François Rocheleau, Narcisse Dusseault, Régis Molleur, Alfred Deranleau et Alex. Bélisle, jr, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de Saint-Pierre de Véronne, comté de Missisquoi. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 août dernier (1897), de nommer M. Domino Langevin, commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Vincent d'Adamsville, comté de Brome, en remplacement de lui-même. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, de nommer les révénds MM. P.-M.-Albert Hogue, curé de Shefford-Ouest, et Auguste Laurence, curé de Westbury, commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-François-Xavier-de-Farnham-Est, dans le comté de Brome. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, de nommer MM. James Rourke, Robert Wright, David Hornby, John Jack et William Samuel Semple, com-

missaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de "Saint-Sauveur", comté de Québec. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A V I S.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas d'Aquin, comté de Saint-Hyacinthe, les lots suivants du cadastre de la paroisse de La Présentation, savoir : depuis et y compris le No 497 jusqu'au No 527, le No 554 jusqu'au No 618, et le No 558 A, et les annexer, pour les fins scolaires, à la dite paroisse de "La Présentation", dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier (1897), de substituer le nom de "Saint-Philémon" à celui de "canton Mailloux" pour la municipalité scolaire qui porte ce dernier nom dans le comté de Bellechasse, et d'amender les arrêtés en conseil du 19 juillet 1870, du 18 septembre 1871, du 9 juillet 1883 et du 18 février 1892. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Détacher de la municipalité d'Egan, comté de Wright, les lots suivants du canton d'Egan, savoir : les lots 39 à 45 inclusivement du rang B, et les lots 44 à 58 inclusivement du rang C, du dit canton, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité "d'Aumond" dans le susdit comté de Wright.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Charles de Spaulding," dans le comté de Beauce, le territoire suivant, savoir :

Tous les lots depuis et y compris les Nos 1 à 36 inclusivement des rangs I, II, III, IV,

V, VI, VII, VIII et IX, du canton de Spaulding. — *Gazette officielle*, 11 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier (1897), de détacher les lots contenus dans les rangs cinq et six, du fief Cumberland et la concession Saint-Jean, ainsi que les lots 2, 3, 8 et 11, dans le premier rang, et les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 11, dans le deuxième rang du canton de Watford, de la municipalité scolaire de Saint-Benjamin, comté de Dorchester, et les annexer à la municipalité scolaire d'Aubert-Gallion, Saint-George, comté de Beauce. — *Gazette officielle*, 11 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de nommer le Rév. M. A.-A. Soucy, commissaire d'écoles pour la municipalité de "Cap-au-Renard", comté de Gaspé, en remplacement du M. Baptiste Vallée, père. — *Gazette officielle*, 18 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 septembre courant (1897), de détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Tite, village," comté de Champlain, les lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, dans le dit comté, savoir : depuis et y compris le No 245 jusqu'au No 251 inclusivement, et depuis et y compris le No 296 jusqu'au No 330 aussi inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire et distincte, sous le nom de "Saint-Tite-Nord".

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 18 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de détacher de la municipalité de "Garthby", comté de Wolfe, le village de "Beaulac" et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 17 décembre dernier, 1896.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 18 septembre dernier.

**Bureau des Examineurs Catholiques  
de Montréal.**

(Suite.)

ÉCOLE MODÈLE.

**GRAMMAIRE FRANÇAISE.**

½ HEURE.

1° Quand *vingt* et *cent* prennent-ils la marque du pluriel ?

2° Comment s'écrit *quelque* suivi d'un adjectif, d'un participe ou d'un adverbe ?

3° De quel genre et de quel nombre est le pronom *on* ? Exemple.

4° Quand le verbe *être* précédé du pronom *ce* se met-il au pluriel ?

5° Quel mode doit-on employer après *il semble, il me semble, on dirait, on croirait que*. Exemple.

**GRAMMAIRE ANGLAISE.**

½ HEURE.

1° When are *what, which* and *that* adjective pronouns ? Give examples.

2° Write the past tense and past participle of *reach, bid, hang, dream, beseech*.

3° What is the imperative mood used for ? Give examples.

4° Write nouns from *bad, white, rich, mean, fertile, rough, obscure, angry, miserable*.

5° Parse the following sentence : Regard the quality rather than the quantity of what you read.

**DICTÉE FRANÇAISE.**

1 HEURE.

*La paresse.*

La paresse, tout engourdie qu'elle est, fait beaucoup plus de ravages que nous serions tentés de le croire. Que de jeunes gens n'avons-nous pas vus, possédant d'ailleurs les plus heureux talents, se perdre par l'habitude qu'on leur avait laissé contracter de se livrer au désœuvrement ! Nous tomberions dans une

grave erreur, si nous croyions que nous pouvons nous instruire sans cultiver les talents qu'il a plu à la Providence de nous départir. Lisez l'histoire de ces grands hommes qu'a produits la Grèce, et dont nos aïeux ont admiré, dont nos arrière-neveux admireront les chefs-d'œuvre inimitables. A combien de travaux et de veilles ne se sont-ils pas condamnés dans le but de pouvoir rendre à la patrie les services qu'elle est en droit d'attendre de ses enfants. Démosthène n'offre-t-il pas un exemple de ce que peut l'opiniâtreté dans le travail ? Ses adversaires, pour atténuer leur défaite, eurent beau dire que ses discours sentaient l'huile, la postérité, plus juste, l'a placé au-dessus des Eschine et des Cicéron, quels que fussent d'ailleurs les talents de ces deux illustres orateurs.

**DICTÉE ANGLAISE.**

1 HEURE.

*The Everlasting Church.*

There is not, and there never was, on this earth, an institution so well deserving of examination as the Roman Catholic Church. The history of that Church joins together the two great ages of civilization. No other institution is left standing which carries the mind back to the time when the smoke of sacrifice rose from the Pantheon and when cameleopards and tigers bounded in the Flavian amphitheatre. The proudest royal houses are but of yesterday, when compared with the line of the Supreme Pontiffs. That line we trace back, in an unbroken series, from the pope who crowned Napoleon in the nineteenth century, to the pope who crowned Pepin in the eighth ; and far beyond the time of Pepin does this august dynasty extend.

## LITTÉRATURE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° En quoi consiste la naïveté du style ?

2° Qu'est-ce que l'ironie ?

3° Combien de qualités sont nécessaires à la narration ?

4° Qu'est-ce que le pléonasma ?

5° En quoi consiste la gradation ?

## COMPOSITION.

1 HEURE.

Décrivez une distribution de prix.

## HISTOIRE DE FRANCE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Quels furent les principaux événements du règne de Charles Martel ?

2° Combien y eut-il de croisades ?

3° Pourquoi l'ordre des Templiers fut-il aboli ?

4° Donnez un aperçu de l'administration de Richelieu.

5° Qu'est-ce que la Terreur ?

## HISTOIRE D'ANGLETERRE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Quel fut le successeur de Guillaume le Conquérant ?

2° A quelle occasion Henri VIII devint-il schismatique ?

3° Quelle fut la conduite de Cromwell après la mort de Charles I ?

4° En quelle année la reine Victoria est-elle montée sur le trône ?

5° Quelles furent les causes de la révolution de 1688 ?

## GÉOGRAPHIE.

1° Dessinez un hémisphère et indiquez la position et l'étendue de chacune des zones.

2° Qu'est-ce qu'une monarchie, et qu'est-ce qu'une république ?

Nommez les deux plus grandes républiques du monde; quel titre portent leurs chefs, et quel est leur nom ?

3° Nommez quatre des États-Unis qui touchent à l'océan Atlantique, un qui touche à l'océan Pacifique, avec leurs capitales respectives.

4° Nommez trois mers intérieures de l'Europe et deux des principales presqu'îles.

5° Qu'est-ce qui sépare l'Angleterre de l'Irlande, l'Irlande de l'Écosse ? et dites à quelle nation appartient la ville de Strasbourg.

## ARITHMÉTIQUE.

1 HEURE.

I. Combien coûteront 78 quint. 2 qrs. et 12 lbs de sucre @ \$11.55 le quintal ?

Rép. : \$910.80.

Solution.

\$11.55

78 — 3 — 12

9240

8085

\$900.90

2 qr =  $\frac{1}{2}$  5.77 $\frac{1}{2}$

1 =  $\frac{1}{2}$  2.88 $\frac{1}{2}$

7 lbs =  $\frac{1}{4}$  .72 $\frac{3}{4}$

4 =  $\frac{1}{4}$  .41 $\frac{1}{4}$

1 =  $\frac{1}{4}$  .10 $\frac{3}{4}$

\$910.80

II. Quelle est la valeur d'un billet de \$962 payable dans un an @ 4 $\frac{1}{2}$ % d'es-compte."

Rép. : \$925.

Solution.

Intérêt de \$1 @ 4 $\frac{1}{2}$ % pour un an égale \$1.04.

104 | 962.00 | 925

936

260

208

520

520





PROFITS ET PERTES.

Juil.	4	A Capital	\$141	50	Juil.	4	Par Mdses	\$140	1	50
			\$141	50			" Intérêt	\$141		50

BALANCE.

Juil.	4	A. mdses	\$20		Juil.	4	Par Capital	\$141	50
"	"	" Caisse	11	50					
"	"	" Billets recevab.	85	00					
"	"	" C. Lortie	25	00					
			\$141	50				\$141	50

BALANCE DE VÉRIFICATION.

BALANCES.		TOTAUX.			TOTAUX.		BALANCES	
		300	00	Marchandises	420	00	120	00
11	50	350		Caisse	338	50		
85	00	85	00	Billets recevables				
		300	00	" payables	300	00		
25	00	25	00	C. Lortie,				
				Intérêt	1	50	1	50
\$121	50	1060	00		\$1060	00	\$121	50

ALGÈBRE.

½ HEURE.

I. En ajoutant 10 à un nombre, les  $\frac{3}{5}$  de la somme seront 66. Quel est ce nombre ?

Réponse: 100.

Solution.

$$\begin{aligned}
 x &= \text{No} \\
 x + 10 &= \text{No augmenté de 10} \\
 \frac{3}{5} (x + 10) &= 3 \left( \frac{x + 10}{5} \right) = \frac{3x + 30}{5} \\
 &= 66
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 3x + 30 &= 330 \\
 3x &= 330 - 30 \\
 3x &= 300 \\
 x &= 100
 \end{aligned}$$

II. Une personne a perdu les  $\frac{2}{5}$  de sa fortune, et ensuite les  $\frac{3}{5}$  du reste. Elle a encore \$6000.. Quel était le montant de sa fortune ?

Réponse: \$25000.

Solution.

$$\begin{aligned}
 x &= \text{fortune} \\
 \frac{2x}{5} &= 1^{\text{re}} \text{ perte.} \\
 \frac{9x}{25} &= 2^{\text{e}} \text{ perte.} \\
 \frac{2x}{5} + \frac{9x}{25} + 6000 &= 7 \\
 10x + 9x + 150000 &= 25 \\
 19x - 25x &= -150000 \\
 6x &= 150000 \\
 x &= 25000
 \end{aligned}$$

## MESURAGE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

I. Combien faut-il de carreaux pour recouvrir une cour de 15 ver. de long sur 6 ver. de large, sachant que ces carreaux ont 10 pouces de long sur 7 pouces de large ?

*Réponse:* 1666 $\frac{2}{3}$ *Solution.*

$$\begin{aligned} 15 \text{ ver.} &= 540 \text{ pouces} \\ 6 \text{ " } &= 216 \\ 540 \times 216 &= 116640 \text{ pouces} \\ 10 \times 7 \times 70 & \text{ " } \\ 116640 \div 70 &= 1666\frac{2}{3} \text{ car.} \end{aligned}$$

II. Quelle est la superficie d'un cadran dont le diamètre est de 4 $\frac{1}{2}$  pieds ?

*Réponse:* 15.90435 pds.*Solution.*

$$\begin{aligned} 4\frac{1}{2} \times 4\frac{1}{2} &= 20\frac{1}{4} \\ 20\frac{1}{4} \times .7854 &= 15.90435. \end{aligned}$$

## PÉDAGOGIE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Comment l'instituteur peut-il obtenir la politesse ?

2° Quels sont les moyens de développer l'intelligence des enfants ?

3° Quelle préparation l'instituteur doit-il toujours apporter à ses classes ?

4° En quoi consiste la forme d'invention ?

5° Comment l'instituteur peut-il inculquer aux enfants des connaissances sur les choses usuelles ?

## AGRICULTURE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Quels sont les avantages des bonnes terres fortes ?

2° Quels sont les inconvénients des terres trop fortes ?

3° Quelle espèce de terre convient le mieux au jardinage ?

4° Pourquoi est-il avantageux d'avoir de bons pâturages ?

5° Soins à donner aux engrais destinés aux jardins.

## LOIS SCOLAIRES.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° Que désigne-t-on par le fonds des écoles publiques ?

2° Les brevets de capacité sont-ils strictement requis pour la charge d'instituteur ?

3° Un instituteur congédié illégalement a-t-il droit de recours contre les commissaires ?

4° A qui est payable la rétribution mensuelle ?

5° Quels sont les devoirs de l'instituteur ?

## HYGIÈNE.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° La régularité des repas est-elle importante ?

2° A quoi expose la malpropreté ?

3° Quelle forme doivent avoir les vêtements ?

4° Énumérez les avantages du travail physique.

5° Qu'entendez-vous par la gymnastique ?

## BIENSEANCES.

 $\frac{1}{2}$  HEURE.

1° De deux personnes qui vont se donner la main, laquelle doit présenter la main à l'autre la première ?

2° Quand on monte un escalier en compagnie de quelqu'un, qu'y a-t-il à observer ?

3° Dans une visite, convient-il de toucher aux objets d'art qu'on voit au salon ?

4° Comment doit-on fermer les portes ?

5° Quand faut-il offrir des cadeaux ?

DESSIN.

½ HEURE.

Dessiner une table ovale ayant les dimensions suivantes : longueur, six pouces ; plus grande largeur, quatre pouces ; hauteur, trois pouces et sur laquelle vous dessinerez une assiette, un couteau, une fourchette et une cuiller, disposés de manière à recevoir une personne qui se met à table.

TRADUCTION.

½ HEURE.

*L'enfance de Newton.*

Un vif intérêt s'attache toujours à l'enfance des grands hommes. Il est rare qu'elle ne renferme pas un avertissement ou un encouragement. — Vous connaissez tous le nom de Newton, l'un des plus illustres savants qui aient existé. Ce grand homme naquit le jour de Noël de l'année 1642, à Woolstrop, dans le comté de Lincoln, en Ecosse, la même année où mourut un autre savant, non moins illustre, et qu'on appelait Galilée. Newton reçut sa première éducation dans de petites écoles de village. Mais à l'âge de douze ans, on le mit dans une plus grande école, à Grantham, ville voisine du lieu de sa naissance. C'est là qu'il commença à se faire remarquer par un goût singulier pour toutes les inventions physiques ou mécaniques.

(A suivre.)

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Session d'automne 1897.

Séance du 8 septembre 1897.

Présents :

- M. le Surintendant, président ;
- Mgr l'archevêque de Cyrène, représentant Son Eminence le cardinal Taschereau,
- Mgr l'archevêque d'Ottawa,
- “ “ de Montréal,
- “ l'évêque de Rimouski,
- “ “ de Chicoutimi,
- “ “ de Valleyfield,
- “ “ de Sherbrooke,
- “ “ de Druzipara, représentant Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe,
- M. le grand vicaire L.-V. Thibaudier, représentant Mgr l'évêque de Nicolet,
- L'honorable L.-F.-R. Masson,
- “ juge L.-A. Jetté,
- “ Frs Langelier,
- “ H. Archambault,
- “ Th. Chapais,
- “ G. Ouimet,
- M. P.S. Murphy,
- “ Eugène Crépault,
- “ H.-R. Gray,
- “ le Dr J.-L. Leprohon.

Lecture de lettres de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe et de Mgr l'évêque de Nicolet déléguant, pour les représenter à cette session du comité, le premier, Mgr de Druzipara, et le second, M. le grand vicaire Thibaudier, et d'un télégramme de Mgr N.-Z. Lorrain, informant le comité qu'il est dans l'impossibilité d'assister à cette session.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport qui suit :

*Séance du 7 septembre 1897.*

Présents :

- Mgr l'évêque de Rimouski, présid.;
- " l'archevêque de Cyrène,
- " L'honorable Gédéon Ouimet,
- " M. P.-S. Murphy.
- " le Dr Leprohon,
- " le Surintendant.

Le sous-comité fait rapport :

1° Qu'il n'a pas d'objections à recommander au comité l'approbation de la série des " Livres de lecture français-anglais", édition de 1896, par The Copp, Clark, Co., de Toronto, pourvu qu'elle soit imprimée dans la province de Québec, aux prix marqués de cinq centins pour la première partie du " Premier livre de lecture", dix centins pour la seconde partie du " Premier livre de lecture", et quinze centins pour le " Second livre de lecture". Mais il croit devoir faire observer qu'il est à craindre que l'enseignement simultané de deux langues, pour les commençants, ne présente de graves inconvénients ;

2° Qu'il remet à la prochaine session la prise en considération : 1° d'une série de quatorze tableaux de lecture ; 2° d'un syllabaire ; 3° d'un livre de lecture courante (cours élémentaire) ; 4° d'un livre de lecture courante (cours moyen), soumis par les Frères du Sacré-Cœur, vu que la lettre par laquelle les éditeurs acceptent de garantir les frais de l'examen de ces livres est venue trop tard pour permettre au Surintendant de les faire examiner avant la réunion de ce sous-comité ;

3° Qu'après avoir de nouveau examiné les livres intitulés " Practical Lessons in the use of English" et " Practical English Grammar", par Mary Hide, et pris connaissance du rapport de l'expert chargé par M. le Surintendant d'en faire l'examen, il croit ne pas pouvoir les approuver pour notre province, tels qu'ils ont été soumis ;

4° Qu'il croit ne pas devoir approuver les livres de lecture intitulés " Méthode de lecture" et " L'écolier modèle", par les Frères de l'Instruction chrétienne.

L'examen d'une carte publiée par " The Comparative Synoptical Chart Co." est remis à la prochaine session, vu que cette carte n'est pas arrivée à temps pour être examinée par ce sous-comité.

(Signé) † ANDRÉ ALBERT,

Ev. de Saint-Germain de Rimouski,

Président.

L'honorable M. Archambault, secondé par l'honorable M. Chapais, propose la motion suivante, qui est adoptée :

" Que le rapport du sous-comité des livres soit adopté et que, vu que le dit rapport ne recommande pas expressément que les livres intitulés " Livres de lecture français-anglais" par The Copp, Clarke Co., de Toronto, soient approuvés, ce comité est d'opinion que ces livres ne doivent pas être approuvés".

L'honorable juge Jetté propose, et il est résolu :

" Que ce comité recommande qu'un bureau central d'examineurs catholiques des candidats à l'enseignement soit composé comme suit : Examineurs : Mgr J.-C.-K. Laflamme, recteur de l'Université Laval ; M. le vicaire général C.-A. Sautoire, de Valleyfield ; M. l'abbé Gaspard Dauth, de l'archevêché de Montréal ; Mr l'abbé J.-H. Roy, professeur au collège de Sherbrooke ; M. F.-X.-P. Demers, principal de l'Académie commerciale catholique de Montréal ; M. Calixte Brault, inspecteur d'écoles ; M. John Tompkins, professeur d'anglais au collège de Montréal ; MM. John Ahern, C.-J. Magnan et C.-A. Lefèvre, professeurs à l'École normale Laval. Secrétaire : M. J.-N. Miller, officier spécial du département de l'Instruction publique".

Séance du 8 septembre 1897.

(Après-midi.)

Présents : Les mêmes.

Le rapport qui suit du comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques est lu et adopté :

Noms des Candidats.	Notes															
	Composition	Thème anglais	Version anglaise	Arithmétique	Algèbre	Géométrie	Lecture	Géographie	Histoire	Pédagogie	Agriculture	Lois scolaires	Hygiène	Sciences	Dessin	Moyenne
Joseph Bénéard.....	2	4 <sup>5</sup>	6	4 <sup>5</sup>	4 <sup>5</sup>	5	6	6	4 <sup>5</sup>	5	4	4	6	4	5	4 <sup>70</sup>
André Lapière....	2	3	5	1	0	1	6	4	3	4	3	3	6	3	1	3 <sup>19</sup>
Jos. Ed. Lefebvre..	2	3	4	4	3	5	4	5	6	3	4	4	5	3 <sup>4</sup>	4	4 <sup>70</sup>
Jos. Hébert.....	2	3 <sup>5</sup>	5	6	6	6	5	5 <sup>7</sup>	6	5 <sup>5</sup>	4	4	6	5	2	4 <sup>30</sup>
J's N.-Em. Gélinas.	3	3 <sup>5</sup>	5	6	4 <sup>5</sup>	4	6	5 <sup>3</sup>	6	6	4	4	6	4 <sup>6</sup>	0	4 <sup>95</sup>
F.-X. Guay.....	3	3	5	4	4	4 <sup>5</sup>	5	5 <sup>8</sup>	4 <sup>3</sup>	4	4	4	6	3	4	4 <sup>17</sup>

“ Quinzième session du comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques,

tenue à l'École normale Laval, à Québec, les 25, 26 et 27 août 1897.

“ Présents :—M. P.-S. Murphv, président; MM. l'abbé Rouleau, F.-X. Drouin, John Ahern, Paul de Cazes, secrétaire.

“ Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

“ MM. Joseph-Edouard Lefebvre, Joseph Hébert, André Lapière, Joseph Bénéard. J.-N. Emile Gélinas et François-Xavier Guay, sont admis à subir leur examen et obtiennent les notes qui précèdent :

“ MM. Joseph Bénéard, Joseph-Edouard Lefebvre, Joseph Hébert, J.-N. Emile Gélinas et F.-X. Guay sont, en conséquence, admis, ayant une note moyenne supérieure à la note quatre.

“ Il est résolu que les mots qui suivent soient substitués au dernier alinéa de l'article II des règlements du comité catholique : “ Que, pour être admis, il “ faudra avoir obtenu au moins la note “ quatre sur la somme des matières, et la “ note cinq pour la composition littéraire, la pédagogie et l'arithmétique.”

(Signé).

P.-S. MURPHY,

Président.”

Sur proposition de l'honorable M. Masson, il est résolu : “ Qu'à l'avenir les papiers d'examen des candidats inspecteurs soient conservés et soumis à ce comité.”

Lecture de lettres de MM. les inspecteurs d'écoles David Lefebvre, L. Gaspard Robillard et Daniel Paquet, offrant leur démission.

M. le Surintendant ayant lu le rapport sur l'enquête que le comité l'avait chargé de faire sur l'inspecteur Onésime Thibault, l'honorable M. Thomas Chapais propose : “ Que, vu le rapport de M. le Surintendant sur l'enquête qu'il a faite relativement à une plainte portée contre l'inspecteur Thibault, cet inspecteur soit transféré de son district d'inspection ac-

tuel au district inspecté jusqu'ici par M. l'inspecteur Lefebvre, démissionnaire, avec un traitement réduit de huit cents à sept cents piastres".

Cette motion est adoptée, MM. le Dr Leprohon et H.-R. Gray étant dissidents.

L'honorable M. Frs Langelier propose :

" Que l'article 73 des règlements de ce comité soit amendé, en y ajoutant ce qui suit : " Les jeunes gens des deux sexes sont admis à suivre, à titre d'externes, les écoles normales, aux conditions qui précèdent, comme celle de l'âge, lequel devra être de quatorze ans au moins, et celle de signer l'engagement ci-dessus mentionné.

" Mais ils ne peuvent être ainsi admis à titre d'externes que s'ils résident soit chez leurs parents ou tuteurs, soit chez une autre personne approuvée par le principal de l'École normale dont ils veulent suivre les cours, dans la ville où se tient la dite école".

Cette motion est rejetée sur division.

L'honorable M. Géd. Ouimet donne avis qu'à la prochaine session il proposera :

" Qu'il soit établie une école normale de filles, à Montréal, sous la direction des Sœurs de la Congrégation".

L'honorable M. Masson propose la motion qui suit :

" Que toute académie, école modèle ou élémentaire acceptant une subvention de l'Etat ou du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sera sujette à l'inspection de M. le Surintendant de l'Instruction publique et de tout officier que ce comité voudra bien désigner".

Cette motion a été rejetée sur la division suivante :

Pour :—L'honorable M. Masson, l'honorable M. Jetté, l'honorable M. F. Langelier, l'honorable M. Archambault et M. le Dr Leprohon—5.

Contre :—Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'ar-

chevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Druzipara, M. le grand vicaire Thibaudier, l'honorable M. Chapais, l'honorable M. Ouimet, M. Crépeau et M. H.-R. Gray—14.

Séance du 9 septembre 1897.

(Avant-midi.)

Présents :—Les mêmes.

L'honorable M. F. Langelier propose :

" Qu'un sous-comité soit nommé pour étudier et suggérer un autre mode de distribution de l'octroi de l'éducation supérieure".

A l'appui de cette motion, l'honorable M. F. Langelier propose : " Que Mgr Bégin, Mgr Emard, l'honorable M. Masson, l'honorable juge Jetté, l'honorable M. Chapais et le moteur forment un sous-comité chargé d'étudier la question et de faire rapport".

Cette motion relative à la formation du sous-comité est adoptée et il est entendu que ce sous-comité doit se réunir la veille de la session du mois de mai.

La prise en considération de la motion qui suit, proposée par l'honorable M. Masson, est remise à la prochaine session du comité :

" Qu'en vue d'améliorer le service de l'inspection des écoles, il serait à propos de changer les inspecteurs de districts d'inspection, pour une période de temps déterminée".

M. le Surintendant ayant fait remarquer que M. l'inspecteur d'écoles Demers ne lui avait pas transmis de bulletins d'inspection pendant le cours de l'année dernière, et n'avait pas exécuté certaines instructions qu'il lui avait données, le comité donne ordre de mander M. l'inspecteur d'écoles Demers, par télégramme, pour comparaître devant lui à la séance du lendemain matin.

Séance du 9 septembre 1897.

(Après-midi.)

Présents:— Les mêmes.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène :

“ Qu'un sous-comité composé de M. le Surintendant, de Mgr l'archevêque de Cyrène, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'honorable M. Ouimet, de l'honorable M. Langelier et du moteur, soit formé pour considérer s'il ne serait pas opportun que les subventions accordées aux municipalités sur le fonds des écoles publiques fussent basées sur la présence moyenne des élèves au lieu de l'être sur le chiffre total de la population. Ce sous-comité ayant aussi le pouvoir d'étudier et de suggérer tout autre mode de distribution des deniers qui lui paraîtrait plus convenable”.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, propose, et il est résolu :

“ Que ce comité reconnaît l'opportunité de former une petite bibliothèque scolaire dans chaque école dirigée par les instituteurs et institutrices laïcs, et il recommande que le gouvernement mette à sa disposition, pour être employé à cet effet, le montant actuellement voté pour l'achat des livres de prix”.

M. le Dr Leprohon propose, et il est résolu :

“ Que le Surintendant sera tenu de transmettre, chaque année, au conseil d'hygiène de la province de Québec, la partie des rapports des inspecteurs d'écoles qui a trait à l'état sanitaire des écoles”.

M. le Dr Leprohon donne avis qu'à la prochaine session de ce comité, il proposera : “ Que tous les enfants qui fréquentent les écoles ou collèges classiques

sous le contrôle de ce comité soient tenus d'être munis d'un certificat de vaccination avant leur admission.”

La considération de la motion qui suit, proposée par M. le Surintendant de l'Instruction publique, est remise à la prochaine session :

“ Que le Surintendant soit autorisé à dépenser sur le fonds du comité catholique une somme n'excédant pas cinq cents piastres, dans le cours de la présente année, pour faire donner des leçons de dessin d'après les méthodes les plus récentes, et des conférences sur le dessin dans les maisons d'éducation qui préparent les candidats au brevet d'instituteur ou d'institutrice et à faire avec ces institutions les arrangements convenables pour atteindre le but désiré”.

Le comité ne croit pas devoir accéder à la demande qui lui est faite par MM. Cordeau et autres contribuables de Saint-Charles, comté de Saint-Hyacinthe, à l'effet d'être remboursés de certains frais qu'ils ont eu à payer dans une cause contre les commissaires d'écoles de la municipalité.

Sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal, ce comité recommande :

“ 1° Que M. Joseph-Albini Cléroux remplace M. Joseph-Onésime Thibault, comme inspecteur d'écoles pour le comté d'Argenteuil, la partie est du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière du Lièvre inclusivement, et les municipalités de Saint-Faustin et de Saint-Jovite, dans le comté de Terrebonne ;

“ 2° Que M. Louis-Omer Pagé remplace M. L.-G. Robillard comme inspecteur d'écoles pour le comté de Pontiac et la partie ouest du comté d'Ottawa jusqu'à la vallée de la rivière au Lièvre exclusivement.

“ Ces deux inspecteurs d'écoles devant recevoir les mêmes appointements que leurs prédécesseurs”.

Le comité croit ne pas devoir recommander l'augmentation de traitement qui lui est demandée par M. l'inspecteur Savard.

Mgr l'évêque de Druzipara propose, et il est résolu :

“ Que M. le Surintendant informe les inspecteurs qu'il leur est strictement défendu d'avoir quelque intérêt direct ou indirect dans la vente des livres ou autres fournitures d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs”.

La considération des communications faites au comité par M. l'inspecteur Lipens relativement :

“ 1° Au cours d'études suivi dans les communautés religieuses ; 2° à la rétribution mensuelle imposée dans certaines écoles, est remise à la prochaine session”.

Le comité accorde l'autorisation de prendre le titre d'académies aux écoles modèles qui suivent : Ecole modèle des garçons de Saint-Stanislas, comté de Champlain ; écoles modèles des Frères et des Sœurs de Hull, comté d'Ottawa ; couvent de Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska ; école modèle des Frères d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice ; et celui d'écoles modèles, aux écoles élémentaires n° 3 et 4 de la ville de Trois-Rivières.

Le comité recommande, sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

“ Qu'une session du bureau des examinateurs de Nicolet soit fixée pour le premier mardi du mois d'octobre prochain”.

*Séance du 10 septembre 1897.*

(Avant-midi.)

Présents :

M. le Surintendant, président ;  
Mgr l'archevêque de Cyrène,  
“ “ d'Ottawa,  
“ “ de Montréal,

Mgr l'évêque de Rimouski,  
“ “ de Chicoutimi,  
“ “ de Valleyfield,  
“ “ de Sherbrooke,  
“ “ de Druzipara,  
M. le grand vicaire Thibaudier,  
L'honorable L.-F.-R. Masson,  
“ F. Langelier,  
“ Th. Chapais,  
“ Géd. Ouimet,  
M. P.-S. Murphy,  
“ Eugène Crépeau,  
“ le Dr Leprohon.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable M. Masson :

“ Qu'un sous-comité composé de Mgr l'archevêque de Cyrène, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'honorable M. Langelier, de l'honorable M. Ouimet, de l'honorable M. Chapais et du Surintendant, soit nommé pour reviser le programme d'études officiel pour les écoles primaires et académiques de la province, ainsi que les programmes d'examen pour l'obtention des brevets de capacité pour les instituteurs et les institutrices, avec le pouvoir de quérir les personnes et les documents nécessaires.”

Il est convenu que ce sous-comité devra se réunir dans la première semaine du mois de mars prochain.

M. l'inspecteur d'écoles Demers ayant comparu devant le comité, suivant l'invitation qui lui avait été faite, l'honorable juge Jetté propose, et il est résolu :

“ Qu'après les explications données par M. l'inspecteur d'écoles Demers, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique passe à l'ordre du jour”.

Le comité commence la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Séance du 10 septembre 1897.

(Après-midi.)

Présents :

M. le Surintendant, président ;  
 Mgr l'archevêque d'Ottawa,  
 " " de Montréal,  
 " l'évêque de Valleyfield,  
 " " de Sherbrooke,  
 " " de Druzipara,  
 " Marois, représentant Son Eminence le cardinal Taschereau,  
 L'honorable L.-F.-R. Masson,  
 " Géd. Ouimet,  
 " Th. Chapais,  
 M. P.-S. Murphy,  
 " le Dr J.-L. Leprohon.

Le comité continue la distribution du fonds de l'Education supérieure et fait celle du fonds des municipalités pauvres.

Le comité s'ajourne au second mercredi du mois de mai prochain.

**Cent seizième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 29 mai 1897.**

La séance du matin est consacrée à célébrer les noces d'or d'enseignement de M. Jos. Létourneau, professeur à l'Ecole normale Laval.

La cérémonie commence à 9 heures par une messe basse, dite à la chapelle de l'Ecole normale Laval, par M. J.-B. Paradis, vicaire à Saint-Roch. Le sermon, sur *l'éducation*, est donné par M. A. Magnan, curé de Saint-Gilles.

Après la messe, l'honorable M. P.-B. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique, MM. les abbés J.-B. Paradis, A. Magnan, J. Gignac, Ch. Gariépy, A. Filteau, anciens élèves de l'Ecole normale Laval ; MM. J.-E. Savard, P.-J. Ruel, Théo. Beaulieu, inspecteurs d'écoles ; tout le personnel

enseignant de l'Ecole normale Laval, un grand nombre d'instituteurs et plusieurs parents de M. Létourneau se rendent à la salle de récréation, très bien décorée pour la circonstance. Il y a présentation d'adresse par M. L.-O. Pagé, président de l'association des instituteurs. M. Létourneau répond à ce compliment d'une manière admirable. M. J.-V. Grenier, doyen des élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval, présente un petit bijou d'adresse à leur bien-aimé professeur ; M. Létourneau y répond en termes gracieux. M. C.-J. Magnan, après quelques mots de félicitation, présente une bourse bien garnie à M. Létourneau, au nom des anciens élèves de l'Ecole normale Laval.

Le chant exécuté par MM. les élèves-maîtres est très bien rendu sous la direction de M. Gagnon.

La démonstration se termine par un dîner splendide au grand réfectoire de la maison, offert et présidé par M. le principal de l'Ecole normale Laval. (1)

La séance ordinaire de l'après-midi s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. L.-O. Pagé.

Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval ; MM. J.-E. Savard, P.-J. Ruel, Théo. Beaulieu, inspecteurs d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'Ecole normale Laval ; MM. Jos. Létourneau, J. Ahern, Ch. Lefèvre, C.-J. Magnan, Jules Cloutier, L. Bergeron, N. Tremblay, T. Simard, J. Donaldson, A. Gilbert, P. Goulet, O. Goulet, M. Côté, Ed. Marquis, A. Parent, Geo. Simard, Jos. Damphouse, Ls Girard, J. Fleury, J.-D. Frève, MM. Filteau, Blais et Arsenault, maîtres d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

(1) *L'Enseignement primaire* a déjà publié un compte rendu complet de ces fêtes grandioses.

M. le trésorier procède à la perception des contributions annuelles et donne son rapport sur les finances, lequel est unanimement approuvé par la conférence.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. L.-O. Pagé,  
Vice-président, M. L. Bergeron,

Secrétaire, M. J.-D. Frève,

Trésorier, M. J. Létourneau,

Délégué à la commission administrative. M. J. Ahern, tous réélus.

Il est proposé par M. N. Tremblay, secondé par M. P.-J. Ruel, " que MM. les membres du comité de régie soient tous réélus. — Adopté.

M. L. Bergeron donne ensuite une conférence sur *l'éducation morale* à l'école primaire. Dans ce travail, M. Bergeron traite du rôle de l'instituteur et des moyens à employer pour développer et affermir le sens moral à l'école, c'est-à-dire faire aimer la religion, la patrie et le devoir.

Après quelques mots de félicitation bien mérités de la part de MM. L.-O. Pagé et C.-J. Magnan, et aux applaudissements, M. le président remet au jeune conférencier la prime de cinq piastres, gracieusement offerte par M. Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval.

Il est résolu, sur proposition de M. l'inspecteur Beaulieu, secondé par M. J. Cloutier, " que cette Association remercie de tout cœur M. le principal de l'École normale Laval, pour l'hospitalité qu'il a bien voulu lui donner à l'occasion des noces d'or d'enseignement de M. Jos. Létourneau."

Proposé par M. J.-B. Cloutier, secondé par M. l'inspecteur Ruel, " que cette Association a appris avec douleur la mort de madame J. Caron, mère de M. l'abbé L.-A. Caron, prêtre, assistant-principal de l'École normale Laval.

Et cette Association prie la famille

d'agréer ses plus sympathiques condoléances." — Adopté.

L'*Épisode pédagogique de mon voyage en Europe*, par M. le principal, et le sujet de discussion : *la Rédaction à l'école primaire*, sont remis à la prochaine séance.

M. J.-D. Frève fera une dissertation scientifique sur les volcans.

La séance est ajournée au dernier samedi de septembre prochain.

J.-D. FRÈVE,

Secrétaire.

---

## TRIBUNE LIBRE.

---

### Sa Grandeur Monseigneur Bruchési et les écoles catholiques de Montréal.

Lundi après-midi, le 13 septembre dernier, répondant à la voix de leur premier pasteur, les élèves des écoles catholiques de garçons de Montréal se réunissaient, sous la surveillance de leurs professeurs, dans la grande église Notre-Dame.

Dès deux heures, les abords du vaste temple étaient envahis par une armée d'enfants entrant paisiblement à l'intérieur du sanctuaire, dont la moitié avait été réservée aux écoles laïques et l'autre aux congréganistes.

Frappant coup d'œil vraiment, que ces quinze mille petits êtres, espoir et orgueil inconscient de notre pays, venus pour acclamer leur archevêque, leur " père à tous."

Vers les trois heures, Monseigneur, accompagné d'un nombreux clergé, entra par la porte latérale dans le sanctuaire, qui, pour la circonstance, avait revêtu ses habits de joyeuse fête. Ce n'étaient partout que guirlandes, écussons, oriflammes, etc.

Monseigneur ayant franchi les degrés

du trône placé au milieu du chœur, Ernest Meunier, élève de l'École Saint-Laurent, lut en français l'adresse suivante :

A Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Monseigneur,

Les élèves des écoles de garçons de la ville sont heureux, au début de l'année scolaire, de saluer pour la première fois Votre Grandeur, et de lui offrir leurs respectueux hommages d'amour et de profonde vénération.

Votre démarche toute paternelle vers nous, — humbles agnelets du troupeau nombreux que l'auguste Léon XIII a commis à votre sollicitude pastorale, — ne nous surprend pas, Monseigneur, car, comme le divin Pasteur, vous aimez à être entouré d'une couronne d'enfants, vous vous plaisez à les bénir, et vous accueillez d'un sourire bienveillant les paroles pleines de candeur qu'ils se permettent de vous adresser.

Cette réception n'a pas l'éclat et la splendeur des fêtes occasionnées par votre consécration épiscopale : — c'est tout simplement l'écho de la montagne qui se répercute dans la vallée : — mais pour être plus modeste, daignez croire, Monseigneur, qu'elle n'est ni moins cordiale ni moins affectueuse.

Notre jeune âge ne nous met pas à même d'apprécier à leur valeur les nobles qualités qui distinguent Votre Grandeur, nous nous contenterons de répéter ici le refrain populaire que nous entendons tous les jours et dont voici la substance : Mgr Bruchési est un archevêque accompli, unissant la science à la vertu : il est le digne successeur des Lartigue, des Bourget et des Fabre, dont les noms brillent en lettres d'or dans les annales de l'histoire de Montréal.

Nous prions beaucoup pour vous, Monseigneur, pendant le cours de cette année scolaire, et ce concert de dix mille voix sera sans aucun doute tout-puissant auprès de Notre-Seigneur.

Au jour solennel de votre sacre, vous souhaitez beaucoup d'années à l'archevêque qui vous donnait la plénitude du sacerdoce ; permettez-nous, Monseigneur, de vous faire le même souhait dans l'intérêt de l'Eglise, du salut de nos âmes, et du progrès intellectuel et moral de notre chère patrie.

Pour vous être agréables, Monseigneur, nous nous efforcerons de suivre le chemin que vous nous avez tracé, c'est-à-dire que nous serons

pieux, studieux, obéissants à nos parents et à nos maîtres, dans l'espérance de devenir, par ces moyens, dignes d'être le plus beau fleuron de votre couronne au paradis.

En vous offrant nos remerciements émus, Monseigneur, nous sollicitons, comme dernière faveur de ce jour fortuné, l'inestimable bienfait de votre bénédiction.

Puis vint l'adresse anglaise suivante, lue par Edgar Reynolds, élève de l'Académie du Plateau :

To His Grace, the Most Reverend Paul Bruchési, Archbishop of Montreal.

May it Please Your Grace,

We, the English-speaking pupils of the Montreal Catholic schools, humbly beg to approach Your Grace to offer you the homage of our profound respect and devotion, and to congratulate you on your elevation to a principality in the Church. The position of Archbishop of the diocese of Montreal is exalted beyond all else by the sacred nature of the office itself; but it is also renowned by the fame of the great and saintly prelates who preceded Your Grace in the Episcopal Chair.

Chosen, as was Your Grace, under the most auspicious circumstances, and at a time when the diocese possessed several men of great mark and ability; it was no trifling commendation to be selected by the Holy See as the "most worthy" of promotion to the exalted dignity. Never before was an appointment made to an office which caused more joy, or gave greater satisfaction to the people at large. The hierarchy, the priesthood, the religious orders of both sexes, the laity without distinction of class, hailed the event as one of God's special gifts, through his Sacred Heart, to our community.

In this universal rejoicing, the English-speaking Catholic school boys claimed, and took a distributive share. Nor is this to be wondered at, when we recall your interest in the welfare of the young, and your devotion to the cause of education in this Province and City. Your esteemed services as Education Commissioner to the Chicago Exposition, as member of the Council of Public Instruction, as President of the Montreal School Board, the impartiality and courtesy with which you treated the school authorities, whether lay or

religious, all these place us under a deep debt of gratitude to Your Grace, and afford us reason to hope that, in your new sphere, Your Grace will be no less friendly disposed towards us in the future than you have been in the past.

On our part, we can assure Your Grace that, among your many faithful subjects, there are none who, with God's help, will prove to be more docile to your injunctions, more submissive to your authority, or more loyal to our Holy Church and its pastors, than we who have now the honor of addressing you.

Earnestly begging Your Grace's benediction upon ourselves and our confreres, upon our parents and teachers, we fervently pray that Divine Providence may grant you length of days, wisdom and strength to rule the destinies of this great and growing diocese, and to extend the kingdom of Christ, and His glory upon earth.

We are,

Your Grace's faithful children  
of the Montreal Catholic  
schools.

Monseigneur monta en chaire pour répondre, en français d'abord puis en anglais, à ces deux adresses.

Le savant archevêque, visiblement ému par le spectacle de toute cette classe écolière, qui sera classe active de la société dans quelques années, et "ouvrant ses bras pour les embrasser tous sur son cœur," déchargea le trop-plein de son affection dans le sein de ceux que sa consécration épiscopale avait faits ses plus chers enfants. Sa parole éloquente et persuasive trouva un écho fidèle dans les cœurs de tous ceux accourus pour l'entendre.

Voici un court résumé de cette paternelle allocution, tel que l'a donné la *Presse* du 14 septembre dernier :

Mes bien chers enfants,

Un trait de la vie de Notre-Seigneur me revient à la mémoire en ce moment. Jésus a été bon pour tout le monde, mais il l'a été particulièrement pour les petits enfants, et ceux-ci répondaient avec empressement à son amour. Un jour qu'ils voulaient le voir de plus près, le tour

cher de leurs petites mains, recevoir ses bénédictions, un apôtre voulut les éloigner, mais Jésus lui dit : "Laissez venir à moi les petits enfants."

Oh ! chers enfants, vous avez reconnu dans votre archevêque le représentant de Jésus-Christ, et vous êtes accourus vers lui avec vos professeurs, vos apôtres. Vous me causez en ce moment les joies les plus douces que j'aie encore éprouvées depuis ma consécration épiscopale.

Voici le pays devant moi ; vous êtes l'espérance de l'avenir, qui sera comme vous l'avez fait. Comme je suis content de vous voir, comme mes bras s'ouvrent pour vous embrasser tous sur mon cœur !

Dieu vous a fait une grande grâce en vous faisant naître dans une famille chrétienne, élevés dans l'éducation catholique !

Pourriez-vous donc jamais bien comprendre assez cette grâce ! Il y a dans les pays infidèles des millions d'enfants comme vous qui n'ont pas reçu le don de la foi et de l'éducation catholique. Vous êtes donc privilégiés entre tous les enfants de la terre.

Vous vous efforcerez donc d'être dignes de la faveur signalée que Dieu vous a accordée, en étant de bons enfants, en faisant très bien vos prières du matin et du soir, en assistant à la sainte messe les dimanches et les jours de fêtes, en évitant les mauvaises compagnies, en fuyant tout ce qui peut souiller votre âme.

En même temps que vous reconnaîtrez ces dons, vous en serez reconnaissants envers vos parents ; vous leur témoignerez votre amour par votre respect, votre empressement à suivre leurs conseils. Vous ne ferez point ce qu'ils vous défendront de faire, mais vous accomplirez bien ce qu'ils vous recommanderont : "Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement." Soyez pieux envers vos pères et mères, car ils tiennent la place de Dieu.

Soyez aussi reconnaissants envers vos maîtres ; ils tiennent la place de Dieu et de vos parents. Oh ! ils méritent votre reconnaissance pour tout ce qu'ils font, afin d'orner votre intelligence, de vous préparer un avenir, de faire de vous des citoyens utiles et bons. L'instituteur a droit au respect et à la considération de la société. C'est sur lui que les générations se forment, par son enseignement que la patrie et la religion grandissent.

Associé depuis longtemps à l'œuvre des instituteurs de Montréal, je comprends tout ce qu'ils font pour les enfants. Aujourd'hui que je suis

devenu leur archevêque, je viens leur dire au nom de Dieu, des parents, et de l'Eglise, merci du fond de mon cœur.

Étudiez bien ; ne perdez pas le temps. Profitez des jeunes années pour vous former.

Ayez soin des livres que vos parents vous achètent, parfois à de grands sacrifices. Ecoutez religieusement les explications de vos maîtres. Jouez et amusez-vous bien dans vos heures de récréation. C'est ainsi que vous remplirez vos devoirs d'élèves et, moi, votre évêque, je prierai Dieu de répandre sur vous ses bénédictions.

Puis, Monseigneur ayant donné du haut de la chaire sa bénédiction, cette touchante cérémonie se termina par un salut solennel du Saint-Sacrement, présidé par Sa Grandeur elle-même.

Quoique le chant fût simple et les motets faciles, ces quinze mille voix entonnant avec âme et entraînant nos hymnes sacrées, firent certainement une impression qui ne s'effacera pas de longtemps de la mémoire de ceux qui ont été témoins de cette fête grandiose.

### De l'enseignement du dessin.

(Conférence faite, le 28 mai dernier, devant l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

En acceptant de monsieur le Président la gracieuse invitation de faire ici une conférence, j'ai peut-être par là trop présumé de mes forces ; car, je n'ignore pas que j'ai à parler devant un auditoire composé exclusivement de personnes vouées à l'enseignement, de professeurs distingués dont plusieurs sont beaucoup plus que moi familiers avec l'art d'écrire.

Aussi n'ai-je nullement la prétention de vous faire un discours de rhétoricien ;

mes moyens ne me permettent pas d'ailleurs d'avoir tant d'ambition.

Je crois cependant pouvoir, sans trop d'outrecuidance de ma part, traiter devant vous, messieurs, un sujet qui m'est familier, — je veux parler de *l'enseignement du dessin*, — et, avec l'appui de vos connaissances pédagogiques, pouvoir aussi obtenir dans cette branche d'enseignement des réformes utiles et nécessaires que les circonstances actuelles de développement, de progrès dans les arts et l'industrie rendent impérieuses.

Si j'ai accepté, M. le Président, de faire cette conférence sur l'enseignement du dessin, c'est que je voyais là une excellente occasion d'attirer l'attention de tous ceux qui en ce moment veulent bien me faire l'honneur de m'écouter, sur la manière tout à fait déplorable dont cet enseignement se donne aujourd'hui même encore dans nos écoles primaires, et pour lequel une réforme radicale s'impose.

En face de cet état de choses, facile du reste à constater, nous ne pouvons que louer et seconder les efforts de certains directeurs d'établissements d'éducation, — par malheur, ceux-là ne sont pas nombreux, — qui recherchent les moyens propres de rendre cet enseignement du dessin *pratique*, c'est-à-dire conforme aux besoins du jour.

Il a déjà été dit et écrit de fort belles choses sur l'utilité du dessin, les avantages qu'il procure à tous, aussi bien à l'homme de profession, à l'instituteur qu'à l'artisan.

Il serait oiseux pour moi d'insister plus longtemps sur ces différents points qui, j'en suis sûr, ne laissent aucun doute dans vos esprits.

Mais si l'utilité du dessin n'est plus contestée aujourd'hui, si nous sommes tous d'accord sur ce point, nous sommes loin de l'être sur la manière de l'enseigner ; nous constatons qu'il existe de ce côté des notes criardes et qu'elles

sont même plus nombreuses que les bonnes, c'est vous dire que l'harmonie manque complètement d'unité.

Le programme scolaire au mot *dessin* ne fournit presque pas d'indications, on se contente seulement d'y ajouter le qualificatif *industriel* ; mais quant à définir son enseignement pour chaque cours, pour chaque classe, comme on le fait pour les autres matières, il n'en est rien ; de sorte que le maître, l'instituteur est à cet égard dans une perplexité dans laquelle il ne convient pas de le laisser plus longtemps.

C'est de ce côté que je veux surtout faire une inquisition. Mais avant je veux aussi dresser le bilan de l'enseignement du dessin dans nos écoles, afin de connaître exactement le degré de confiance qu'il faut lui accorder.

Si tout enseignement porte ses fruits, un mauvais résultat dans une matière sera dû à un mauvais enseignement. Mais pour se rendre exactement compte des résultats d'un enseignement, il convient de bien s'entendre sur le but que l'on s'est proposé d'atteindre par cet enseignement.

Il sera peut-être bon avant tout de faire voir quelle place le dessin occupe dans le programme scolaire, de démontrer, quoique d'une façon brève, son utilité dans la société, les avantages qu'on doit espérer en retirer au point de vue pratique et au point de vue de l'éducation générale.

Qu'est-ce que le dessin ?

Quel en est le but ?

Le dessin peut être considéré à la fois comme un art et une science.

Comme art, le dessin est indispensable à tous les peuples civilisés. Il est en même temps l'un des moyens les plus nobles qui nous permettent de nous élever au-dessus des régions matérielles, afin de contempler avec plus de délices les beautés que la Providence a placées sur notre chemin.

Je n'essaierai pas de vous énumérer les consolations que cet art a apportées à l'homme. Qu'il me suffise de dire seulement que dès les temps préhistoriques, lorsque nos ancêtres n'avaient qu'un silex comme unique instrument servant à tous les usages domestiques, on les voit chercher à orner de toutes sortes de dessins ce compagnon inséparable de leurs rudes travaux.

L'art a donc commencé avec l'humanité. De tout temps, l'homme a eu conscience qu'il n'était que de passage sur cette terre, que le but de son existence était au delà ; c'est pour cela qu'il a donné une place aussi importante à la représentation des formes sensibles qui le rapprochent du beau invisible, qui est Dieu.

Si beau que soit l'art, messieurs, et sans vouloir nier les résultats bien-faisants que procurerait à des personnes cultivées un cours d'histoire de l'art, fait par un esthéticien, je dois diriger mes observations vers un point plus pratique, plus utile à connaître pour l'enseignement primaire.

Si je suis entré dans ces quelques remarques sur l'art, c'est afin de vous faire saisir la haute portée du dessin, qui en est la grammaire.

C'est donc comme science qu'il est préférable pour nous de considérer le dessin, qui a ses règles, tout comme le langage, avec cette différence et cette supériorité qu'elles sont universelles, que bien appliquées elles forment une œuvre qui peut être comprise de toutes les nations.

Vous voyez de suite l'importance d'une science qui est par là même immuable, puisque ses règles sont basées sur l'optique, qui ne peut pas changer non plus, tant que l'œil humain sera conformé de la même façon.

Le dessin a pour but de représenter, sur des surfaces généralement planes, l'image des objets que nous offre la

nature. Ces objets, comme on le voit, comprennent trois dimensions, savoir : longueur, largeur, hauteur ou profondeur.

Les objets peuvent être représentés de deux manières :

1° Par le *dessin artistique* ou à main levée ;

2° Par le *dessin géométrique*.

Le *dessin artistique*, ou fait à vue d'œil, nous donne une image perspective des objets, c'est-à-dire avec toutes ses déformations dues aux rayons visuels convergeant tous en un seul point qui est la rétine de l'œil.

Le contour qui résulte de cette imitation ne donne pas la mesure exacte de la grandeur des objets.

Le *dessin géométrique* nous fait reproduire les corps tels qu'ils sont, c'est-à-dire sous leurs vraies dimensions, soit égales ou proportionnellement réduites, sans subir aucune déformation.

Ce genre de dessin est indispensable dans l'industrie. Aussi l'appelle-t-on souvent pour cela : *dessin industriel*.

Aucune description ne saurait remplacer le dessin pour traduire la pensée, quand il s'agit de faire comprendre les formes.

Avec un *dessin géométrique*, les projections bien cotées d'une machine quelconque, un artisan, possédant les connaissances techniques de son métier, doit être capable de construire une machine semblable.

C'est d'ailleurs par la seule connaissance du dessin que souvent un ouvrier est plus habile qu'un autre. Qu'est-ce qui fait la différence entre le peintre en bâtiments et le peintre de figures, entre le tailleur de pierre et le sculpteur, entre le menuisier et l'ébéniste, si ce n'est le dessin ?

Mais si le *dessin géométrique* qui représente bien la nature telle qu'elle est, est indispensable aux constructeurs, il

n'offre pas une image aussi claire, aussi séduisante des objets que le fait le *dessin perspectif*.

Si vous ne voulez montrer que l'apparence d'un objet, la forme sous laquelle il se présente à vos yeux, et non ses rapports exacts, il est inutile de le représenter géométriquement, vous en faites un *dessin perspectif*. On ne saurait d'ailleurs faire autrement dans beaucoup de cas, par exemple, pour la nature vivante.

Certes, la topographie d'un terrain, d'une campagne est bien intéressante à connaître, surtout pour un ingénieur ou un militaire qui désire l'utiliser ; mais dans la plupart des cas, on préférera avoir un croquis artistique. Peu importe si ce croquis ne nous dit pas au juste de combien tel champ situé au premier plan, est plus grand ou plus petit que tel autre situé à un plan plus reculé, s'il parle plus à notre intelligence, s'il nous procure une émotion plus forte, il faut l'employer.

Les deux modes de représentation doivent être enseignés, car l'un sert à faire comprendre l'autre. On emploie l'un ou l'autre suivant le cas, et même les deux à la fois, comme pour faire les projections d'une machine. Dans ce cas, il faut en faire un croquis approximatif à main levée, et c'est ce croquis qui sert à faire l'autre dessin à l'aide d'instruments en usage.

Outre son utilité pour l'industrie, le dessin doit être considéré comme un des principaux éléments de l'éducation. C'est là surtout un des premiers rôles du *dessin artistique*.

Pour dessiner un objet, il faut le bien voir, l'isoler de tout ce qui l'entoure, le considérer en lui-même, en distinguer la forme, les dimensions, déterminer les rapports des parties qui le constituent. La main doit ensuite copier l'objet, c'est-à-dire reproduire ce que notre œil a vu, a observé.

Le dessin donne donc de la justesse au coup d'œil et de l'habileté à la main. Mais cette éducation de l'œil, si importante au point de vue pratique, ne l'est pas moins sous le rapport éducatif, car il est un puissant moyen de culture intellectuelle. Quelques considérations suffiront à l'établir.

Les sens servant d'intermédiaires pour communiquer à notre âme les impressions du dehors, matériaux bruts encore sur lesquels notre esprit va opérer à son tour, il résulte de là, que si l'on dirige les organes des sens de manière qu'ils remplissent leur rôle le plus complètement possible, l'esprit recevra une plus grande somme de perceptions qui laisseront dans l'intelligence une empreinte plus forte et partant plus durable. Cette loi de la pensée succédant à la sensation est surtout frappante dans l'éducation de la vue par le dessin.

Pour bien voir un objet, il faut nécessairement que l'esprit se concentre sur cet objet. Cette concentration de l'esprit, c'est ce que nous appelons l'*attention*, faculté qui siège à la tête de toutes les autres, puisque sans elle on ne peut rien faire de bien. Tout succès dans l'étude dépend de l'attention. De là la haute importance du dessin qui fixe cette faculté inconstante en la dirigeant vers un but déterminé, et qui l'empêche de s'égarer en lui demandant une image de l'objet comme preuve de ses efforts. Toute étude qui tend à développer l'esprit d'observation agit puissamment, comme on le voit fort bien du reste, sur l'intelligence.

Voilà, à ce point de vue, ce que l'on doit attendre du dessin.

Voyons donc à présent si on peut obtenir les résultats ci-haut mentionnés avec les différentes méthodes en usage dans les écoles de Montréal, pour ne parler que de celles que j'ai eu l'occasion de visiter. Mais on peut, sans courir beaucoup de risques de se tromper, dire

qu'il en est à peu près de même dans toute la province.

Ces méthodes consistent, les unes, à faire copier aux élèves des modèles-estampes, soit aux traits seulement ou, quand l'élève est plus habile, de traits rehaussés d'ombre, ou plutôt de parties grises plus ou moins foncées ; car, s'ils n'ont jamais dessiné autre chose, s'ils n'ont pas observé directement la nature, ils ignorent ce que c'est que les ombres.

Les élèves font ce travail machinalement en se servant constamment de règles et de compas, quand ils ne calquent pas, ce qui généralement se fait. D'ailleurs n'avons-nous pas une méthode qui nous montre que c'est bien plus facile de calquer ? La célèbre méthode *Templé* va au-devant de l'élève, n'exigeant de la part de ce dernier aucun effort, aucune analyse. Pour obtenir un dessin quelconque à l'aide de cette méthode, l'élève n'a qu'à suivre les points tracés.

Vous pouvez aisément vous imaginer ce que serait un traité d'arithmétique dans lequel on se contenterait de donner les solutions, en chiffres pointillés. Est-ce que l'élève apprendrait beaucoup à compter en passant seulement le crayon sur les chiffres ainsi pointillés ?...

J'ai visité une école où tous les dessins étaient ainsi calqués.

Dans une autre, on trace des carreaux de même grandeur sur le modèle, carreau que l'on reproduit exactement sur le papier, sur lequel l'élève n'a plus qu'à dessiner entre ces lignes.

Dans certaines écoles où on voit les désavantages de ce système, le professeur dessine au tableau un objet que les élèves essaient de reproduire. C'est déjà moins mal, mais cela n'est guère plus pratique, parce qu'il y a une perte de temps pour le professeur, qui doit bien faire ces modèles. Peut-être me direz-vous que cette perte de temps est compensée par les bénéfices que retirent

les élèves en voyant exécuter le dessin. Détrompez-vous ; car la plupart du temps le professeur inexpérimenté préparera ces modèles en dehors des cours. Il pourra comme cela mesurer plus à son aise, sans être taxé d'incompétence par les élèves.

Et puis ces dessins au tableau ne sont bien visibles que pour les élèves qui sont situés bien en face ; ceux qui sont sur les côtés voient le modèle déformé.

Mais en supposant que tous soient dans les conditions voulues, c'est toujours de la copie.

Les élèves travaillent ainsi pendant des années et quittent l'école, incapables de se servir de ce dessin, de l'appliquer à quoi que ce soit.

Ces élèves qui, à calquer, à mesurer, arrivent à faire de soi-disant beaux dessins qui trompent le public dans les expositions, ou dessinent des têtes de griffon ou d'autres têtes plus ou moins étranges, ne savent souvent pas dessiner le meuble le plus simple d'après nature, et ne peuvent même pas copier un cube correctement.

Est-ce là du dessin ?

Voyez-vous de l'observation, une analyse quelconque, dans un pareil enseignement ?

L'attention, l'intelligence se développent-elles avec de semblables méthodes ?

Pour moi, partout où l'on dessine d'après l'estampe, on perd à peu près son temps. Or, vous comprenez qu'il y a trop de choses indispensables à savoir, et le temps à consacrer aux études est trop limité pour en perdre une partie à faire du dessin qui ne donne aucun résultat appréciable.

J'ai dit que l'enseignement du dessin dans nos écoles était défectueux. J'en ai fait voir les signes caractéristiques. Cependant, je m'empresse d'ajouter qu'il y a heureusement des exceptions, bien rares, il est vrai, mais qui n'ont pas à partager les reproches que je viens d'ex-

primer. Je veux spécialement citer l'École normale Jacques-Cartier et l'Académie commerciale catholique de Montréal. Les directeurs de ces deux importantes maisons d'éducation ont fait mettre de côté l'ancien système, pour ne se servir que de modèles en relief, le seul adopté dans les écoles spéciales de beaux-arts. A partir de ce jour, les instituteurs qui sortiront de l'École normale Jacques-Cartier, et qui auront suivi conséquemment les cours de dessin de mon confrère et ami, M. Gill, seront en état d'appliquer sa méthode, qui est en même temps la mienne.

Ainsi donc, cet enseignement, jusqu'ici, a manqué son but, qui est de mettre entre les mains des élèves, un procédé graphique qui puisse dans maintes circonstances remplacer la parole et l'écriture.

Comment doit-on enseigner le dessin ?  
Quelle méthode employer ?

La méthode est vite trouvée ; c'est la plus simple, la première pratiquée, celle qui consiste à faire copier directement la nature, et non des copies.

Presque toutes ces méthodes qu'on a publiées, c'est de l'exploitation en librairie qui a fait autant de tort à la véritable culture du dessin, qu'elle a fait de bien à la bourse de leurs auteurs.

Il en est de même pour le dessin d'architecture pour lequel, d'après les cahiers de certains éducateurs, on apprend aux élèves à copier des portes, des fenêtres, des maisons entières même, sans leur expliquer aucune des parties constituantes. Enseigner le dessin d'architecture, c'est enseigner à faire des relevés géométraux d'après des modèles toujours en relief, en commençant d'abord par expliquer le tracé des lignes et des surfaces qui composent ces solides.

Seulement, comme cette méthode de projections est assez aride, je considère

qu'il faut être en état de bien copier les objets à vue d'œil avant de l'aborder. Les jeunes esprits comprennent difficilement ces figures dans l'espace. Aussi cette étude du dessin géométrique ne doit-elle commencer qu'au *cours intermédiaire*, et encore, avec l'aide du compas et de la règle, que les éléments, c'est-à-dire le tracé des perpendiculaires, la division des lignes, des angles, des cercles, le tracé des polygones, etc.

Il y en a qui disent : C'est bien bon le relief, mais ça n'est applicable que dans les écoles spéciales, pour ceux qui veulent devenir artistes.

Voyons ; est-ce là un raisonnement sérieux ?

Enseigne-t-on l'orthographe d'une manière différente à celui qui fera un ouvrier qu'à celui qui se destine à la littérature ?

Je vois l'erreur de ces personnes. Elles s'imaginent que quand on parle de relief, on veut parler de plâtre, de figures, et elles se disent : c'est trop difficile pour de jeunes enfants.

Je comprends qu'il ne faut pas décourager les élèves en leur donnant des modèles au-dessus de leur force ; mais la nature est assez riche pour nous fournir un bon nombre de modèles assez simples. Les solides géométriques nous offrent une série inépuisable de modèles excessivement bien gradués. Ces solides peuvent servir très longtemps aux commençants qui les dessinent séparément, puis par groupes.

Ce n'est qu'avec ces solides à surfaces simples que vous pourrez bien enseigner la perspective d'observation, que vous pourrez montrer dans quels cas les lignes et surfaces changent de nature, quand une ligne horizontale devient oblique, comment un carré devient un trapèze, un cercle, une ellipse. En un mot, ces modèles nous permettent d'analyser les formes et de les comprendre, tout comme l'analyse grammaticale nous

fait comprendre la structure d'une phrase et, par conséquent, nous empêche de faire beaucoup de fautes d'orthographe.

Cette méthode aura l'avantage d'être toujours à la mode, parce qu'elle est basée sur la géométrie, qui est immuable.

Je préconiserai cependant pour les premières leçons, un genre de solides très en usage à Paris, et qui simplifie beaucoup les explications : ce sont des solides en fil de fer.

Quand les élèves se sont rendus familiers avec ce genre de solides, vous leur faites dessiner les autres solides en bois, séparément d'abord, puis par groupes ; alors vous pouvez vous servir d'objets usuels, d'ornements et de figures.

L'organisation de cet enseignement du relief est assez facile, surtout, comme c'est habituellement le cas, quand cet enseignement doit se donner dans une même salle à plusieurs groupes différents d'élèves.

Vous divisez la classe en deux ou trois sections, suivant les aptitudes des élèves, puis vous disposez sur votre bureau autant de modèles qu'il y a de divisions, et vous les faites tous dessiner d'après ces modèles que vous aurez soin d'éclairer d'un seul côté.

Les tables resteront libres pour le papier des élèves qui ne peuvent ainsi mesurer. Vous leur expliquez d'ailleurs comment des mesures prises géométriquement, ne peuvent pas être transportées sur leur dessin, qui est perspectif. Ils ne peuvent pas non plus copier les dessins de leurs voisins, puisque chaque place donne une vue différente de l'objet ; ils sont forcés de s'en rapporter à leurs yeux.

C'est donc purement du dessin d'observation ne se rapportant pas à deux dimensions, mais aux trois que comporte la nature.

Pour habituer les élèves à évaluer les proportions, il est bon de ne pas toujours exiger les dessins faits de la même grandeur que le modèle.

Il faut leur défendre l'emploi de la règle et du compas dans ces exercices de la vue.

On ne saurait non plus trop insister pour que les contours soient tracés légèrement, parce que s'ils sont trop accentués, très souvent, soit par paresse, soit même par crainte de salir son papier, l'élève ne les corrige pas. Tout en laissant aux élèves la liberté de faire les ombres au crayon ou à l'estompe, je préfère ne les voir se servir que du crayon, pour les commençants, parce que si le travail à l'estompe est plus expéditif, il demande plus d'adresse. Le commençant se contente d'à peu près, le crayon force à chercher davantage, à être plus minutieux.

Ces détails peuvent paraître futiles à quelques-uns, mais je crois qu'on ne saurait trop s'occuper de ces principes, si élémentaires qu'ils soient; on constate *de visu*, comme je l'ai fait, qu'il y a des professeurs qui ne s'occupent seulement pas de faire tenir droit le papier des élèves; on peut supposer alors bien des négligences qu'il serait facile d'éviter.

Un exercice qui force l'élève et l'habitue à bien observer est celui qui consiste à reproduire de mémoire l'objet que l'on aura préalablement dessiné à vue.

Quant au dessin d'imagination, de composition décorative qui se trouve sur le programme, en France, en Belgique et en Angleterre, il est difficile de l'appliquer ici, parce que nous ne consacrons pas assez de temps à l'étude du dessin. Avec une heure par semaine, c'est juste assez pour apprendre à nos élèves à voir. On ne peut évidemment pas pousser les études aussi loin qu'on le fait dans ces pays, où l'on consacre de deux à quatre heures par semaine dans les hautes

classes. Pour nous, il importe donc d'apprendre à bien reproduire la nature telle qu'elle est, avant de la transformer. Comment procéder maintenant dans la réforme de l'enseignement du dessin?

Je veux pour aujourd'hui me borner aux écoles de la ville.

Evidemment le premier et le meilleur moyen serait de confier la direction de cet enseignement à des professeurs compétents et dévoués, suivant un programme bien défini, lequel serait le même pour toutes les écoles relevant du Bureau des Commissaires.

Les exigences de la civilisation devenant de plus en plus grandes, l'étendue de chaque matière à enseigner est devenue si considérable, qu'il est difficile à un professeur d'être fort sur toutes les parties du programme. Aussi commence-t-on à diviser l'enseignement en confiant à des spécialistes certaines sciences dont l'acquisition demande beaucoup d'étude. Seulement, comme cette réforme ne peut pas se faire tout d'un coup, et le voudrait-on, que le budget du Bureau de MM. les Commissaires ne le permettrait pas, il faut donc dans les circonstances, en attendant mieux, que certains professeurs prennent l'initiative pour ce qui est du dessin.

Cet enseignement du relief implique l'achat de nouveaux modèles dont le coût pour chaque école ne serait qu'une bagatelle. Et, de leur côté, les parents y trouveraient leur propre compte. Car toutes les méthodes qui ont cours actuellement dans la plupart des écoles de la ville coûtent extrêmement cher.

Très peu de professeurs, il est vrai, sont en état de bien faire comprendre aux élèves cet enseignement du relief.

Mais si, d'un autre côté, le dessin figure sur le programme scolaire, c'est qu'il a été reconnu utile par la direction; par conséquent, il doit être enseigné avec autant de soin qu'on doit en donner aux autres matières.

A présent que tous les autres enseignements sont reconstitués sur les bases d'une pédagogie rationnelle, faut-il laisser le dessin en arrière et lui refuser toute méthode ? Eh bien ! non ; les enfants ont le droit de recevoir cet enseignement d'une manière convenable et profitable pour eux.

Que ceux des professeurs qui désirent réaliser ce progrès, consacrent seulement leurs vacances à étudier le relief et à lire quelques livres de géométrie et de perspective, et je vous assure que si vous vous appliquez à faire profiter vos élèves de vos connaissances acquises dans cette voie, vous constaterez au bout de peu de temps des progrès sensibles, et si ces progrès ne sont pas tout à fait à la hauteur de ceux qu'un homme du métier pourrait atteindre, vous aurez du moins la satisfaction d'avoir fait votre possible, d'avoir mis vos élèves dans la bonne voie, et quand ces derniers, en quittant l'école, embrasseront une carrière qui exige des connaissances artistiques, ils ne se verront pas dans l'obligation, comme cela s'est trop souvent vu, de recommencer l'A B C du dessin.

Même livrés à eux-mêmes, ne recevant aucune correction, les élèves feraient plus de progrès en travaillant d'après le relief, qu'ils n'en peuvent faire avec les meilleurs professeurs, en se servant de modèles lithographiés.

Dans chaque école, il y a toujours un professeur ou deux qui ont des dispositions particulières pour le dessin ; il faudrait leur confier cet enseignement, non pas seulement pour le cours spécial, comme on le fait, mais bien pour toutes les classes.

Je regrette de n'avoir pas avec moi, pour vous les montrer, certains instruments que M. J. Pillet, inspecteur de l'enseignement du dessin à Paris, a introduits dans les écoles. Ces instruments sont une règle plate à censeur

mobile et un rectangle à coulisse. Ces instruments, dans la main d'un professeur habile, donnent lieu à des exercices préliminaires qui préparent très bien l'élève à l'étude des solides.

Je suis heureux de vous apprendre, en terminant, que les religieuses d'une communauté enseignante de Montréal travaillent activement depuis quelques mois à réformer leur enseignement du dessin dans le sens que je viens d'indiquer. Dès l'automne prochain, elles seront, je n'en doute pas, en mesure de donner cet enseignement dans des conditions favorables.

Quant à moi, messieurs, je suis bien prêt à rendre service à tous ceux qui veulent bien me faire l'honneur de reposer en moi quelque confiance, car j'ai à cœur, comme vous tous, le succès d'un enseignement qui, bien fait, contribuerait grandement à nous faire prendre la place à laquelle, comme descendants du peuple le plus artiste du monde, nous avons droit dans la civilisation moderne.

LUDGER LAROSE.

### Système métrique.

(Suite)

#### MESURES DE CAPACITÉ.

**171.**—Les unités des mesures de capacité dont on se sert sont l'hectolitre, le décalitre, le litre et le décilitre ; elles sont, comme celles des mesures de longueur, de 10 en 10 fois plus grandes ou plus petites les unes que les autres, et par conséquent, pour les réduire il faut couper le chiffre avec un point décimal.

#### PROBLÈMES.

N° 67.—Lisez les quantités suivantes : 6<sup>l</sup>, 3 ; 19<sup>hl</sup>, 15 ; 3<sup>cl</sup>, 7 ; et 93<sup>dl</sup>, 4.

Rép. : = 6<sup>l</sup>, 3<sup>dc.</sup> ; = 19<sup>hl</sup>, 15<sup>l</sup> ; = 3<sup>cl</sup>, 7<sup>ml</sup> ; 9<sup>hl</sup>, 34.

N° 68.—Dans 27 litres combien de centilitres? et de décalitres?

*Rép.* := 2700<sup>cl</sup>, et 2<sup>dl</sup>, 7.

N° 69.—Dans 3954 centilitres, combien de décalitres? d'hectolitres? de litres et de décilitres?

*Rép.*: 3<sup>dl</sup>, 954;  
0<sup>hl</sup>, 3954;  
- 39', 54;  
395<sup>cl</sup>, 4;

N° 70.—Dans 697 hectolitres, combien de litres? de centilitres? de décilitres?

*Rép.* = 69700<sup>l</sup>; 6970000<sup>cl</sup>; et 697000<sup>dl</sup>.

N° 71.—Combien coûtera 1 litre à 3 cts le centilitre?

*Rép.* = \$3.00.

N° 72.—Combien coûteront 2 centilitres à 25 cts le litre?

*Rép.* = \$0.005.

N° 73.—Si 1 décalitre coûte \$1.63, combien coûtera 1 litre?

*Rép.* = \$0.163.

N° 74.—Quand le maïs vaut \$2.24 par hectolitre, combien coûtera le litre?

*Rép.* = \$0.0224.

N° 75.—Quelle est la valeur d'un litre de sirop lorsque le décalitre vaut \$1.35?

*Rép.* = \$0.135

N° 76.—Si 1 poulet mange 2 décilitres de grain dans 1 jour, combien coûtera-t-il pour en nourrir 173 pendant 1 semaine le grain coûtant \$2.15 par hectolitre?

*Rép.* = \$5,20730.

DES POIDS.

**172**—Pour réduire les poids dont les unités sont de 10 en 10 fois plus grandes ou plus petites les unes que les autres, il faut couper par tranche d'un chiffre comme pour les mesures de longueur et les mesures de capacité.

PROBLÈMES.

N° 77. — Lisez les quantités suivantes :—31 grammes 7; 23 kilogram-

mes; 17 tonne 396; 37 grammes; 3 kilogrammes 7.

*Rép.* = 31g,7<sup>dg.</sup>; 23<sup>kg.</sup>; 17' 396<sup>kg.</sup>; 37<sup>g.</sup>; 3<sup>kg.</sup> 7<sup>hg.</sup>.

N° 78.—Réduisez 27 tonnes 3, en kilogrammes et en grammes.

*Rép.* = 27300<sup>kg.</sup>, 27300000<sup>gr.</sup>.

N° 79.—Dans un panier pesant 4<sup>kg.</sup> 3, on a ajouté les articles suivants : 2<sup>kg.</sup> de café; 1<sup>kg.</sup> de thé; 3<sup>kg.</sup> 5 de sucre; 100<sup>g.</sup> de poivre, 50g. de muscade, 500g. de graine de navets et 1<sup>kg.</sup> 5 de riz. Quelle est la pesanteur du panier et de son contenu?

*Rép.* = 12<sup>kg.</sup> 45.

N° 80.—Un char pèse 7 tonnes 832, il contient 136 barils de farine pesant 96 kilogrammes 16 chacun. Quel est le poids total du char et de son contenu?

*Rép.* = 20',909

N° 81.—De combien de kilogrammes le char ci-dessus est-il plus léger que son contenu?

*Rép.* = De 5245 kg.

N° 82.—Combien coûtent 7 tonnes 3 à \$1.15 par kilogramme?

*Rép.* = \$8395.00.

N° 83.—Quel est le prix d'un kilogramme de sucre à \$265.00 la tonne?

*Rép.* = \$0.265.

N° 84.—Quel est le poids de 9 pièces de métal pesant chacune 15 grammes 56?

*Rép.* = 140g.04.

N° 85.—Comment coûteront 29 kilogrammes, 5 à 16 cts le gramme?

*Rép.* = \$4720.00.

N° 86.—Si 1 kilogramme coûte \$9.25, combien coûteront 375 grammes?

*Rép.* = \$3.468.

**173**° On a pu voir précédemment que le LITRE était de la contenance d'un décimètre cube et aussi que le GRAMME est le poids d'un centimètre

cube d'eau ; (1) en conséquence, le décimètre cube ou le litre contiennent donc chacun 1000 centimètres cubes et pèsent 1000 grammes ou 1 kilogramme ; de sorte que le centimètre cube pèse 1 gramme.

N° 87.—Quel est le poids de 27 litres d'eau (1) ?

Rép. = 27. kg.

N° 88.—Quel est le poids de 36 centilitres d'eau ? Rép. = 360. grammes.

N° 89.—Combien 3 litres 5 d'eau pèsent-ils de grammes ?

Rép. — 3500. grammes.

N° 90.—Combien 1 litre 93 pèse-t-il de grammes ?

Rép. = 1930 grammes.

N° 91.—Quel est le poids de 173 litres d'eau ? Rép. = 173 kilogrammes.

N° 92.—Quel est le poids de 2 barils remplis d'eau, dont l'un contient 136 et l'autre 125 litres ?

Rép. = 261 kilogrammes.

(1) A certaines conditions de température et de pression atmosphérique.

Le litre pèse 1000 grammes. { C'est 1 décimètre cube.

Le décilitre 100 — do

Le centilitre 10 — do

Le millilitre 1 — do { C'est le centimètre cube.

(A suivre.)

J.-L. VINCENT.

## BIBLIOGRAPHIE.

### Publications reçues.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des publications suivantes :

*Annuaire du Séminaire de Chicoutimi pour l'année scolaire 1896-97.*

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW-YORK.—*Examination Bulletin*, n° 13, June 1897.

### BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES.

Sommaire du mois de septembre :

*Saint-François de Sales de la Pointe-aux-Trembles*, PIERRE-GEORGES ROY ; *Duburon ou Duburon*, L'ABBÉ H.-A. VERREAU ; *Eleazar Williams*, BENJAMIN SULTE ; *Les troubles de l'église du Canada en 1728*, L'ABBÉ ETIENNE MARCHAND ; *Le curé Morin*, P. G. R. ; *Le comte de la Galissonnière et la Nouvelle-France*, P. G. R. ; *Les mots sauvages employés au Canada*, BENJAMIN SULTE ; *Le fils du gouverneur de Frontenac*, P. G. R. ; *Les frères Kirk*, J.-C. LANGELLIER ; *Les compagnons de Dollard des Ormeaux*, L'ABBÉ PIERRE ROUSSEAU ; *En Canada ou au Canada*, L.-J.-A. PAPINEAU ; *James Tanswell*, F.-J. AUDET ; *La messe du revenant*, L'ABBÉ VINCENT PLINGUET ; *La mort du père Lagier*, CHARLES-A. GAUVREAU ; *Questions* ; etc., etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

### A vendre.

Une série complète de l'ANCIEN *Journal de l'Instruction publique*, 23 volumes, dont 15 reliés ; le tout en parfait état.

S'adresser à Mme W.-H. TÉTRAULT, 454, rue Sanguinet, Montréal.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX, XII, XIII et XIV.

Prix de chaque volume broché : Un dollar.

Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE No 2178, Montreal (Canada)